

**GRADIGNAN.** La Clé des ondes diffuse chaque mercredi une émission à l'intention des détenus

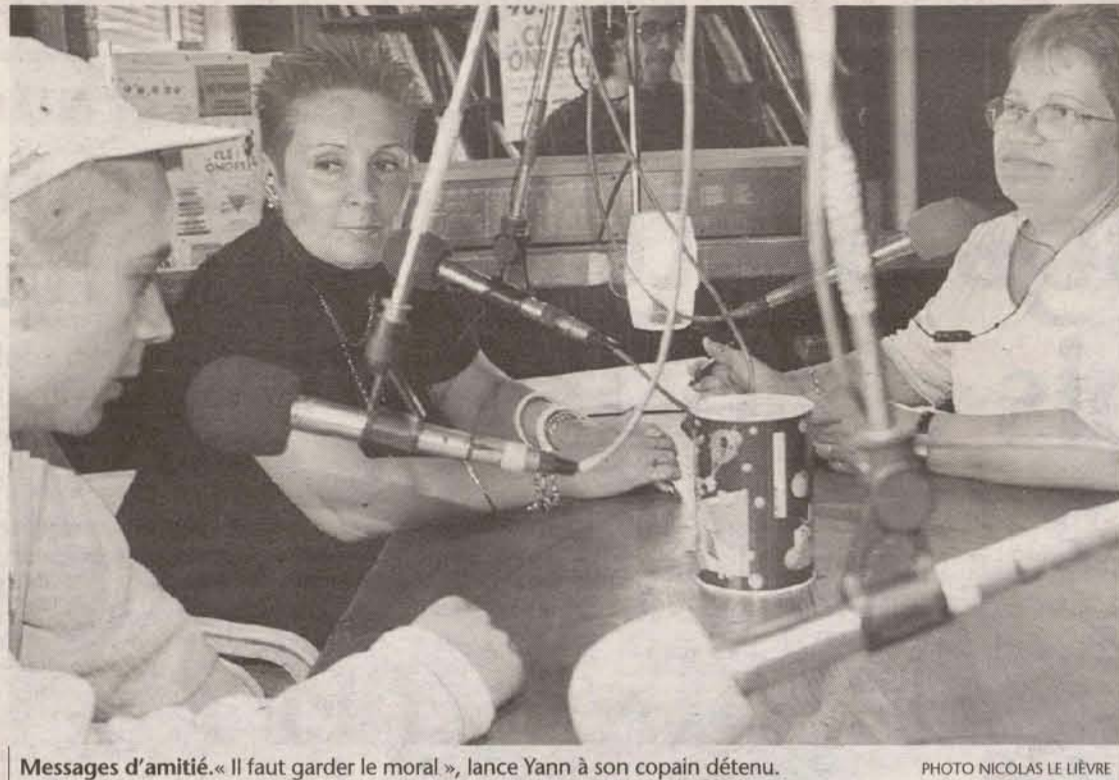
# Radio Graduche, le bol d'air frais de la maison d'arrêt

• Dominique Manenc

« Bonjour, c'est une heure pour Graduche ! Nous sommes là, au complet ou presque : Jésus à la technique, Ghislaine et moi à l'antenne ». C'est Lilou qui parle. La chevelure est rousse, l'œil vif, le ton décidé. Cette femme pète le feu. Et il le faut pour ce rendez-vous hebdomadaire qui permet aux détenus de la maison d'arrêt de Gradignan de s'offrir un bol d'air juste en se branchant sur la fréquence 90.1 (FM). « On crée un espace de liberté. Quand ils nous écoutent, ils n'ont plus l'impression d'être en prison. Comme s'ils étaient à la maison ». C'est ce qu'écrivent les auditeurs de cette émission devenue incontournable depuis douze ans et qui ne cesse de booster l'audimat. Elle est l'un des moments forts du programme de « la Clé des ondes », radio associative née en 1981, celle « qui se mouille pour qu'il fasse beau ».

« Je viens dire bonjour à tout le quartier des femmes. Courage les filles ! »

Et justement, lorsqu'elle démarre, tous les mercredis à 18 h 30, deux heures de bonheur



Messages d'amitié. « Il faut garder le moral », lance Yann à son copain détenu.

PHOTO NICOLAS LE LIÈVRE

commencent pour les détenus de Gradignan, mais aussi leurs familles qui peuvent passer des messages, par l'intermédiaire des animateurs bénévoles ou en direct. Soit par téléphone, soit en venant au studio, comme ça, à l'improviste, parce qu'elles se sentent ici chez elles.

#### Une tirelire pour des timbres.

Cette adolescente est sortie hier. Mariné, blonde et souriante, s'avance vers le micro tendu par Lilou : « Je viens dire bonjour à tout le quartier des femmes. J'ai

fait les commissions à toutes vos copines. Courage, les filles du deuxième... La vie est belle, la liberté surtout ! ». Yann et Cham n'oublient pas non plus leurs copains : « J'espère que ça va bien. Faut garder le moral, Zied ! », lâche le premier. Son pote enchaîne, laconique : « Ça va, tranquille, bonjour à tout le monde, à Mohamed, Sabir, les autres... »

Lilou reprend l'antenne et en profite pour lancer l'innovation du jour : une tirelire dont le contenu permettra d'acheter des timbres pour les détenus qui veu-

lent écrire à la radio. Et ils sont légion. Un message en forme d'appel au secours vient d'être envoyé par Ludovic, tombé récemment pour braquage. Il supplie les animateurs de radio Graduche : « Je vous demande de faire un bout de chemin avec moi ». Ici, la lettre est assortie d'un dessin, là d'un poème. Et toujours, l'écriture est soignée. Au bout du fil, une épouse de détenu fait savoir à Ghislaine que son mari se plaint des rats qui ont envahi sa cellule. « Vous entendez, Monsieur le directeur ? Il faut faire

quelque chose. D'ailleurs, on vous invite à l'antenne, c'est quand vous voulez ! ».

#### « On te laissera pas tomber ».

Appelons-le Marc. Il va sortir en fin de semaine et aujourd'hui, c'est son anniversaire : « Happy birthday ! », hurlent de conserve les trois animateurs. Il panique un peu à l'idée de cette liberté recouverte car personne ne l'attend. « Ce sera le thème de l'émission, annonce Lilou. Rien n'est fait pour ces jeunes qui n'ont pour tout bagage qu'un ticket de train. Il est mineur et sa mère ne veut pas de lui. Tragique ». Elle reprend le micro : « Marc, on te laissera pas tomber. On sera devant la porte de la maison d'arrêt ».

« Il faudra essayer de lui trouver un petit job », suggère Jésus.

Le langage des messages téléphonés est parfois cru. Souvent poignant : une petite chanson pour maman, retenue depuis trop longtemps derrière les barreaux. Ou une mère soulagée de consoler son fiston : « Jérémy, je pense à toi. Ton chien est là, avec moi. J'attends de tes nouvelles. Quand tu seras dehors, il faudra repartir du bon pied ! ».

Durant ces deux heures, radio Graduche distille des conseils, du rire, et surtout de l'espoir : « Des fois, on dit des conneries, ils adorent. Mais on évoque aussi les problèmes du quotidien. On n'est pas là pour canarder l'administration mais pour aider les détenus. C'est notre côté social ».

**AFFAIRE BAYER.** 200 plaintes examinées à Bordeaux par l'association des victimes d'accidents corporels.

Quatre à cinq personnes ayant subi les effets secondaires du staltor ou du cholstat se font connaître chaque semaine

## Les plaintes se multiplient avant transmission au parquet

■ Selon le docteur Dominique Courtois, président de l'Association d'aide aux victimes d'accidents corporels (AVAAC) quelque soixante-dix plaintes (dont trente-huit provenant de la région bordelaise) ont été déposées au parquet de Nanterre contre les laboratoires Bayer, à la suite de troubles causés par la prise de médicaments anticholestérolémiants, à base de cérvastatine (staltor et cholstat), dans le cadre de traitements contre le cholestérol (nos éditions d'hier).

Ces médicaments ont été retirés du marché par Bayer en août 2001. A la stupeur de quelque 500 000 Français à qui ils avaient été prescrits par leur médecin.

Comme le Girondin Pascal Sauvêtre qui l'apprit par voie de presse alors qu'il se trouvait en vacances en Espagne et qui n'avait jamais auparavant fait le lien entre d'incompréhensibles douleurs au bras et la prise de staltor.

Quatre à cinq nouveaux plaignants se font connaître chaque semaine auprès de l'AVAAC. « Nous avons quelque 200 plaintes en cours d'étude à l'association, la plupart d'entre elles seront transmises au parquet de Nanterre ou entre les mains du juge, puisque maintenant un juge d'instruction est saisi de l'affaire », indique Dominique Courtois. Pour lui, pas de doute, le nombre des plaignants (environ 200 au plan national) a été déterminant dans la décision du parquet de Nanterre d'ouvrir une information judiciaire contre X pour « homicides involontaires et blessures involontaires ayant entraîné une interruption temporaire de travail (ITT) de plus de trois mois » et à confier le dossier à un magistrat instructeur, Evelyne Picard.

L'association du docteur Courtois demande aux personnes qui se font connaître de ses services pour avoir pris du staltor ou du cholstat de fournir les ordonnances le leur ayant pres-

crit (ou une attestation du médecin prescripteur) et tout document apportant la preuve que la prise des médicaments en cause leur a occasionné des atteintes musculaires ou rénales. Les plaintes sont visées par l'avocat de l'association pour être présentées dans une forme juridique acceptable.

« En général, ces atteintes corporelles disparaissent lorsque le traitement est interrompu », relève le docteur Courtois. Mais pas toujours.

Pour certains patients, ce type de troubles a persisté. « Il peut arriver que des fibres musculaires passent dans le sang, provoquant un blocage des reins du sujet qui urine rouge foncé, signe de la présence de myoglobine. Ce type de complication peut être grave, voire mortel », estime le médecin.

Selon lui, l'avenir des traitements anticholestérolémiants est aux molécules qui augmenteront le « bon » cholestérol et diminue-

ront le « mauvais » cholestérol. « Ces médicaments n'existent pas encore sur le marché mais la recherche avance. Dans quel-

ques années notre arsenal thérapeutique devrait être enrichi de ces nouveaux médicaments. »

### Pascal Sauvêtre s'interroge

Pascal Sauvêtre, 44 ans, de Saint-Médard-de-Guizières, a totalement arrêté la prise de Staltor depuis que l'affaire a été révélée il y a un an.

Son taux de cholestérol a remonté, preuve que le médicament était efficace. Mais les maux « collatéraux » dont il se plaignait ont disparu en deux mois. « Un mal au bras gauche depuis l'omoplate comme un pincement interne, une douleur permanente que rien ne pouvait faire passer et que personne ne pouvait expliquer », rappelle-t-il.

Samedi, Pascal Sauvêtre a reçu du tribunal de grande instance de Nanterre un « avis à victime »

lui signifiant l'ouverture d'une information judiciaire confiée au juge Evelyne Picard et lui précisant les documents médicaux à fournir pour se porter partie civile.

« Mais je n'ai jamais arrêté de travailler et je ne peux donc justifier d'une ITT de plus de trois mois », souligne-t-il. Il compte donc s'en tenir à sa plainte initiale, relayée par l'association bordelaise des victimes.

« Mon problème c'est plutôt de savoir toute la vérité sur ce médicament, si je suis à l'abri de retombées qui se manifesteraient avec retard. Il est bien que la justice s'efforce de faire la lumière ».